

20 jan 2012 -01:15

Traitement du cancer du sein : moins lourd pour le cancer hormono-dépendant grâce à un diagnostic plus précis

L'hormonothérapie constitue un traitement moins pénible que la chimio et la radiothérapie mais n'est efficace que pour certains types de cancer du sein qui sont hormono-sensibles. De nouvelles techniques diagnostiques permettent depuis peu d'identifier de manière beaucoup plus précise les cancers qui peuvent être traités par hormonothérapie. Ce traitement peut donc maintenant être appliqué à un plus grand nombre de femmes. Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) adapte ses recommandations pour le traitement du cancer du sein en ce sens. Il actualise la classification des patientes et leur schéma de traitement sur base du profil de leur tumeur.

Certains cancers du sein sont hormono-dépendants, ce qui signifie que les hormones produites naturellement par la femme nourrissent la tumeur et facilitent sa croissance. Les nouvelles techniques diagnostiques permettent à l'heure actuelle de mieux différencier ces tumeurs. L'hormonothérapie (appelée aussi traitement anti-hormonal) empêche la formation ou l'action des hormones naturelles de la femme, pour qu'elles cessent de stimuler le cancer. Ce traitement est souvent médicamenteux chez la femme ménopausée. Chez la femme non-ménopausée, pour empêcher les ovaires de produire des hormones, on recourt à la chirurgie (ablation) ou à la radiothérapie de ceux-ci. Ce traitement suffit pour les femmes qui répondent bien à ce traitement et qui ne sont pas à haut-risque de rechute.

Une autre adaptation des recommandations concerne les femmes atteintes d'un cancer canalaire invasif qui n'est pas hormono-sensible. Dans ce cas, la chimiothérapie seule sera recommandée. Pour d'autres femmes, au contraire, une combinaison de ces deux traitements est requise. Si la tumeur présente trop de récepteurs HER2, les cellules tumorales sont plus agressives et ont besoin d'un traitement complémentaire (Herceptin®).

L'initiative d'adapter les recommandations du KCE (rapport KCE 143, 2010) fait suite aux décisions prises lors de la 12ème Conférence internationale de Saint-Gall sur la prise en charge du cancer du sein, qui s'est tenue en Suisse en 2011.

Pour que ces recommandations ne restent pas sans effet, le Collège d'Oncologie veillera à leur diffusion et à leur implémentation sur le terrain.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème étage)
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 287 33 88 (nl) / +32 2 287 3354 (fr)
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat
Communication scientifique
+32 475 274 115
press@kce.fgov.be